

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/327  Paraphe : <b>BS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2020/118</b>	

Le dix sept décembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 81

Votants : 98

Date de la convocation : 10/12/2020

Secrétaire de séance : Mme Annie FESTUOT

**Présents :** 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 003 JUILLET Bruno (depuis 19:49:09), 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJI Léopold, 008 CARRE Joël, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LEONI Alain, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 039 LHOTEL Philippe, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POUCKET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FAILLON Gérard, 049 ANDREY Danièle, 050 GALLE Florine, 051 RAGUET Philippe, 052 DEOM Bernard, 055 VERNEL Martine, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 072 NICOLITCH Cédric, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 078 RENAUX Thierry, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 121 RENOLLET Hubert.

**Représentés :** 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric), 007 HULOT Christian (depuis 19:49:39 à 003 JUILLET Bruno), 020 MARCHERAS Laetitia (à 028 MEIS Michel), 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 045 QUEVAL Guillaume), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 054 VALET Bruno (depuis 19:55:27 à 055 VERNEL Martine), 073 BOXEBELD Pascal (à 030 DEFORGES Pierre), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 079 BOUILLON Jacques (à 046 SINGLIT Benoît), 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 103 BERGERY Marie Claude (à 116 LAIES Benoit), 104 BOLY Francis (à 121 RENOLLET Hubert), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 119 LESUEUR Patricia (à 117 LAMPSON Nadège), 120 PAYEN Françoise (à 102 BAUDART Martine), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

---

**OBJET : VALIDATION CANDIDATURE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PROGRAMME 2021-2022 ET DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

.../...

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020 et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020**

Vu la délibération n°DC2017/73 définissant l'intérêt communautaire concernant notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » et ciblant la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les sites Nature 2000 du territoire communautaire » ;

Vu la délibération n°DC2018/02 du Conseil Communautaire du 19/02/2018 approuvant la maîtrise d'ouvrage et la présidence du comité de pilotage pour l'animation de l'ensemble des 6 sites de l'Argonne Ardennaise (n° 42, 43, 53, 86, 209 et 210) , pour une durée de 32 mois ;

Considérant que la convention d'animation actuelle pour l'ensemble des 6 sites, qui a débuté le 01/05/2018, s'achèvera le 31/12/2020.

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a été désignée comme structure animatrice des 6 sites Natura 2000 suite aux élections qui ont eu lieu lors des COPIL multisites le 13/10/2020 à Vrizy (pour les sites 42, 53, 209 et 210) et par voie dématérialisée dans un second temps (pour les sites 43 et 86 dont le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 13/10) ;

Considérant que Les COPIL ont également validé, lors de la séance du 13/10, le plan de financement prévisionnel pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 12/11/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par :

**87 voix POUR,**

**7 Contre** : 009 HERBAY Christelle, 030 DEFORGES Pierre, 034 CANNAUX Francis, 051 RAGUET Philippe, 073 BOXEBELD Pascal (Pierre 030 DEFORGES), 088 HANNEQUIN Laurent (Francis 092 MOUTON), 092 MOUTON Francis

**4 Abstentions** : 013 LALONDE Loïc, 069 OUDIN Hubert, 075 GUERIN Anne Marie, 095 RICHELET Jean-Pol

**2 Ne prennent pas part au vote** : 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 017 BESTEL Bernard

- de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence du COPIL pour l'animation de chacun des 6 sites de l'Argonne Ardennaise, pour une durée de 2 ans ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel figurant en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Union Européenne pour l'animation des documents d'objectifs des 6 sites Natura 2000 recensés sur le territoire communautaire ;
- de charger le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



## Plan de financement prévisionnel (24 mois – du 01/01/2021 au 31/12/2022)

Poste de dépenses	Action	Site	Estimation
<b>ETUDES</b>	Etude hydraulique	42	16 000.00 €
	Suivi du Cuivré des marais	42	2 120.00 €
	Suivi de l'Agrion de Mercure + Leucorrhine à large queue	42	3 180.00 €
	Suivi des Chiroptères	53	9 750.00 €
	Evaluation des incidences liées à la mise en assec du Vieil-Etang	86	15 000.00 €
	Pêche de transfert liée à la mise en assec du Vieil-Etang	86	5 250.00 €
	Suivi du peuplement piscicole	86	1 750.00 €
	Suivi des oiseaux prioritaires – session 2	209	9 750.00 €
	Suivi des oiseaux prioritaires – session 2	210	5 000.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE ETUDES</b>		
<b>ANIMATION</b>	Animations généralistes grand public (10)	tous	4 420.00 €
	Animations spécifiques (13)	tous	4 844.82 €
	Conférences thématiques (4)	tous	2 725 .50 €
	Programme d'animations scolaires (50 classes - cycles 2 et 3)	tous	12 800.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE ANIMATION</b>		
<b>COMMUNICATION</b>	Infosite - 12 000 exemplaires + distribution BâL (2)	tous	10 389.52 €
	Lettre spécifique mise en assec + distribution BâL (1)	86	379.20 €
	Dépliants exploitants agricoles et MAEc (2)	43-53- 209-210	324.00 €
	Prises de vues aériennes (2)	42-86	1 515.60 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020  
et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020

	Signalétique d'accueil (1) + totem lecture de paysage (1) - observatoire ornithologique du Vieil-Etang (+pose)	86	1 150.80 €
	Signalétique d'accueil (2) – ouverture au public du site	42	1 552.80 €
	Convention d'utilisation de 8 photographies (1)	tous	480.00 €
	Affiches évènements - 400 exemplaires (2)	tous	139.20 €
	Flyers évènements - 2 000 exemplaires (2)	tous	252.00 €
	Carton d'invitation conférence « élus » - 2 000 ex (1)	tous	78.00 €
	Dépliants évènements – 2 000 exemplaires (2)	tous	516.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE COMMUNICATION</b>		<b>16 777.12 €</b>
<b>COORDINATION</b>	Salaire coordinateur Natura 2000 – 100%	tous	82 800.00 €
	Salaire chargée de communication – 5%	tous	4 720.00 €
	Salaire comptable – 5%	tous	3 950.00 €
	Salaire responsable des marchés publics – 5%	tous	3 710.00 €
	Gratification stagiaire (100% sur 3 mois)	tous	2 000.00 €
	Frais de structure (Forfait 15% du montant total des salaires)	tous	14 577.00 €
	Frais de formation	tous	1 500.00 €
	Frais professionnels	tous	1 500.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE COORDINATION</b>		<b>114 757.00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DES 4 POSTES</b>			<b>224 124.44 €</b>
Montant total prévisionnel des dépenses éligibles	224 124.44 €		
Subventions sollicitées	50% ETAT	112 062.22 €	
	50% FEDER	112 062.22 €	
Autofinancement	0 €		

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020 et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020**